Fraternité



C49/ID002/HC5P

Mme GUEYE AWA
APPARTEMENT 203
34 RUE BAUDOUIN IX
59650 VILLENEUVE D ASCO

Références à rappeler

numéro identifiant 5449553C

VILLENEUVE D ASCQ, le 12 mars 2024

Votre contact en direct

049jean-francois.gillon@pole-emploi.net

RELEVE DE SITUATION DU 26/02/2024

PERIODE DU 01	/02/2024	02/2024 AU 29/02/2024 (29 jours)										
	Allocations déjà versées						Allocations dues					
Février 2024	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							29	365,98				365,98
Allocations dues (1)										365,98		

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Montant net social*	(5) Prélèvements	(6) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 5)	(7) Sommes trop perçues	
365,98	0,00	0,00	365,98	0,00	365,98	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 € calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur **www.francetravail.fr**, dans la rubrique « Mes attestations ».

*Le montant net social correspond au montant des revenus à déclarer pour avoir droit au RSA et à la prime d'activité. Il est calculé à partir du revenu brut, duquel sont déduites toutes les cotisations et contributions sociales légales obligatoires.

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le mode de calcul du montant net social et son usage sur le site du Ministère chargé des Solidarités « solidarités.gouv.fr/le-montant-net-social ».

HC5P

ΡĘ

France Travail HAUTS-DE-FRANCE

Références à rappeler

numéro identifiant 5449553C

REGLEMENT DU 01/03/2024

Règlement de 365,98 euros par virement bancaire au nom de MME GUEYE AWA

Domiciliation: FR4930002066770000058156H22 CRLYFRPPXXX

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 29/02/2024

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 11/05/2023 : 295 allocations.

La date limite de votre indemnisation est le 09/05/2025

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 435

Allocation brute d'un montant journalier de 12,62 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 16,83 Euro.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur www.francetravail.fr.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- en vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr,
- en appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).